

Position de la SPAS relative aux examens professionnels (EP) et les examens professionnels supérieurs (EPS) dans le domaine social

Les statuts de la SPAS précisent que « L'association a pour but de collaborer activement à la mise en place, l'organisation et le développement d'un système de formation dans le domaine social, cohérent au niveau Suisse ». En ce sens, la SPAS prend l'initiative de publier une prise de position générale dans le cadre des réflexions en cours concernant les examens fédéraux dans le domaine social.

Préambule

La Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) prévoit la possibilité de mettre à disposition des employeurs du personnel qualifié selon différentes voies, notamment celles des examens fédéraux, selon l'art. 28 de la LFPr.

- les examens professionnels (EP)
 - o Visent à l'approfondissement et à l'élargissement des compétences dans une dynamique de **spécialisation**. La spécialisation peut se référer à un domaine précis au à un groupe de clientèle
 - o Requièrent un titre secondaire II/CFC en tant que préalable, mais pas nécessairement du domaine (v. accompagnant social, spécialiste en migration)
 - o Prévoient un volume approximatif de 1000 heures de formation environ pour les cours préparatoires ¹
 - o Visent un niveau 5 dans le CNC ²

- les examens professionnels supérieurs (EPS)
 - o Visent l'**expertise** dans un domaine défini : orienté sur la notion d'« expert »
 - o Sont consécutifs, en principe, à une formation tertiaire
 - o Prévoient un volume de cours préparatoires compris dans une fourchette de 1000 à 1500 heures de formation environ
 - o Visent un niveau 6 dans le CNC

Le développement actuel des EP et EPS est sous-tendu par des intérêts particuliers (intérêt spécifique dans un domaine, intérêt en tant que prestataire de cours, etc.). Il est donc d'une importance particulière de conduire au préalable une réflexion de base et de portée générale et de déterminer quels profils professionnels sont nécessaires et desquels résultent un « skill and grade mix » (diversité des compétences) judicieux dans les institutions du domaine social (quels sont les besoins des milieux professionnels, qu'est-ce qu'ils veulent et qu'est-ce qui est nécessaire ?). Les EP et EPS actuels font partie d'une situation de fait pour la SPAS

¹ Pour rappel, les filières ES pour porteurs de CFC du domaine totalisent 3600 heures de formation et 5400 heures de formation pour les non titulaires d'un tel titre

² Les filières ES visent le niveau 6 dans le CNC

et ne sont pas remis en question. Mais il va de soi qu'ils devront être requestionnés à l'occasion d'une révision éventuelle et que la réflexion doit être conduite au préalable du développement de nouvelles propositions.

Relevons que la Suisse alémanique et la Romandie ont des traditions différentes dans le domaine des formations en général et des examens fédéraux en particulier. S'il est nécessaire de tenir compte de ces traditions régionales dans la réflexion, il est également utile d'établir des principes guides pour le développement futur et harmonieux des différentes possibilités de certification de la formation professionnelle supérieure. Nous souhaitons y contribuer par le développement de ces quelques considérations :

Considérations SPAS :

- Les EP et EPS exploitent les possibilités de la LFP^r en qualifiant du personnel pour le marché du travail et en élargissent les possibilités de formation continue pour les professionnels en place, en octroyant des titres fédéraux reconnus.
- Les EP et EPS doivent correspondre à un profil professionnel clair et ciblé qui doit être précisé, et ne correspondent pas au profil de généralistes qui est la spécificité des filières ES.
- Ils ouvrent la possibilité d'atteindre une certification fédérale par une voie comprenant un volume raisonnable d'heures de formation.
- Nous relevons néanmoins que les EP et EPS pourraient entrer en concurrence avec les formations généralistes et plus approfondies ou plus larges des filières ES du domaine social.
- Nous relevons que l'identité professionnelle, la posture éthique fondamentale et les compétences personnelles et sociales sont d'une grande importance dans le domaine social. La préparation des étudiants à la prise de responsabilités dans le contact avec les clients, leurs systèmes d'appartenance et leurs contextes de vie doit faire partie du contenu de la formation professionnelle de ce champ professionnel.
- En ce sens, des formations qui ne se réfèrent qu'à une fonction étroite et aux tâches qui y sont liées ne peuvent pas suffire. Nous devons éviter une conception de la formation professionnelle dans une perspective trop utilitariste focalisée sur un besoin sectoriel. La focalisation sur une activité/fonction délimitée, sous-tendu par des profils professionnels trop étroits péjorent la mobilité professionnelle. Sur cette base, nous pouvons légitimement nous demander si un EP (sans pré-formation spécifique dans le domaine) peut suffisamment contribuer au développement d'une identité professionnelle.

En conclusion:

- Trop de profils nuisent à la clarté et la transparence. Dans la pratique professionnelle, cela pourrait complexifier la collaboration dans un team qui serait mixte avec des professionnels peinant à se rassembler autour d'un référentiel métier commun et à parler dans une culture professionnelle suffisamment partagée.

- Autrement dit, la SPAS
 - Peut soutenir le développement d'un nombre restreint d'EP et d'EPS.
 - Demande que ceux-ci répondent à des profils clairs et facilement concevables.
 - Sera attentive à ce qu'ils n'entrent pas en concurrence avec des métiers soutenus par une formation réglementée au niveau des ES.
 - Précise que les EP et EPS doivent préparer les candidats à occuper des **fonctions spécifiques** dans le champ professionnel, en complément aux formations CFC et ES qui, tendancielle et le plus souvent, doivent préparer à des **métiers** soutenus par une identité professionnelle spécifique.
 - Soutient un positionnement CNC de niveau 5 pour les EP et de niveau 6 pour les EPS.